

DURAN

Société anonyme au capital de 4.296.305,31 €
Siège social : 35 rue Gabriel Péri – 92130 Issy Les Moulineaux
328 732 839 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE (ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Messieurs,

En complément du rapport de gestion établi par notre conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport spécial, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2006, notre conseil s'est réuni cinq fois, les 30 mars, 10 mai, 30 mai, 26 octobre, 8 décembre 2006.

I – Organisation et fonctionnement du conseil d'administration

I.1 Composition du Conseil d'administration

Duran est une société dont le conseil d'administration se compose de quatre membres qui disposent de l'expérience et de l'expertise nécessaire pour remplir leur mandat.

Le conseil est composé comme suit :

- Monsieur Jean-Robert Gibard, président directeur général,
- Monsieur Henri Monti, administrateur,
- La société Quinta Industries, représentée par Monsieur Olivier Chiavassa, administrateur,
- La société Quinta Communications, représentée par Monsieur Farid Djouhri, administrateur.

Il est à noter qu'en date du 31 janvier 2007, un conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Henri Monti

I.2 Pouvoirs du Président Directeur Général

A l'égard des tiers, les pouvoirs du président directeur général ne sont ni limités par les statuts de la Société, ni par le conseil d'administration.

I.3 Conditions de préparation des travaux du conseil d'administration

Les administrateurs ont toujours été convoqués à l'avance par lettres simples, ou par lettres remises en mains propres, ou verbalement.

Par ailleurs, je tiens à préciser que j'ai veillé à ce que tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission d'administrateur, leur aient été communiqués dans des délais suffisants leur permettant d'appréhender sereinement les points à l'ordre du jour du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du code de commerce, Monsieur François Rochmann et Monsieur Claude Amon, commissaires aux comptes titulaires de la Société ont été convoqués à la réunion du conseil du 2 mai 2007 qui a examiné et arrêté les comptes annuels.

Les délégués du personnel participent au Conseil d'Administration à titre consultatif. Il n'existe pas de pactes d'actionnaires au sein de notre société.

I.4 Réunions et décisions adoptées par le conseil d'administration

Il est précisé que le conseil d'administration n'a pas établi de règlement intérieur.

Il est toutefois mentionné dans les statuts : « Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence conforme à la législation en vigueur. »

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.

Au cours de l'exercice 2006, notre Conseil s'est réuni cinq fois les 30 mars, 10 mai, 30 mai, 26 octobre et 8 décembre 2006.

Les réunions du conseil d'administration se sont tenues au siège social de la Société.

Le taux moyen de participation au conseil a été de 100 %.

Lors de sa réunion du 30 mars 2006, le conseil a constaté une augmentation de capital suite à la conversion de 72 obligations en 612 actions. Le capital a été porté à 4.296.305,31 euros et l'article 7 des statuts a été modifié corrélativement.

Ce conseil a également autorisé un abandon de créance au profit de la société Valentine S.A.R.L. pour un montant total de 2.318.470,50 euros.

Le président a présenté au conseil d'administration un projet de conventions réglementées.

Lors de sa réunion du 10 mai 2006, le conseil a arrêté les comptes annuels et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 de la Société.

Lors de sa réunion du 30 mai 2006, le conseil a modifié le rapport de gestion établi le 10 mai 2006 par le conseil d'administration.

Lors de sa réunion du 26 octobre 2006, le conseil d'administration a examiné les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2006.

Lors de sa réunion du 8 décembre, le conseil d'administration a examiné les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2006, lesquels n'étaient pas finalisés lors du conseil d'administration du 26 octobre 2006.

Le procès-verbal de chaque réunion est soumis par le président à l'approbation du conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président et d'un administrateur.

II – Procédures de contrôle général :

II-1 Objectifs en matière de contrôle interne :

En l'absence de référentiel français, le contrôle interne est défini au sein de la société et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mis en œuvre par la direction et ayant pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités par le Conseil d'Administration de l'entreprise et mises en œuvre par les organes sociaux dans le respect des textes réglementaires, des principes, normes et méthodes applicables à la société ;
- de prévenir et maîtriser les risques identifiés résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;
- de s'assurer que la fiabilité des informations financières et de gestion communiquées aux organes sociaux reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société ;
- de sécuriser la protection des actifs ;
- d'optimiser les activités opérationnelles.

Par conséquent, il s'agit des processus mis en œuvre par les dirigeants au sein du groupe, destinés à leur donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé sur les filiales et que les opérations sont réalisées et optimisées conformément aux objectifs, que les données financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures en application ont été conçues de manière centralisée au niveau du groupe dès lors qu'elles concernent l'information financière et résultent d'un processus décentralisé dès lors que sont concernés les domaines opérationnels.

Les procédures existantes mises en œuvre par le Conseil d'Administration et les collaborateurs concernés sont communes à l'ensemble des sociétés suivantes, entrant dans le périmètre de consolidation : SA DURAN, SA DUBOI, SA Les Auditoriums de Joinville, SARL DDS, SARL Acousti Studios, SARL Valentine, SA Veraz, SARL le Restaurant des Auditoriums et la SNC Boulogne Audiovisuel.

II-2 Organisation générale du contrôle interne :

II-2-1 Organisation générale du groupe

Le Groupe DURAN-DUBOI est organisé comme suit :

Chaque société, filiale de la société-mère DURAN, est responsable de ses résultats et en rend compte mensuellement à travers des reportings financiers définis par le groupe.

Les performances des sociétés sont suivies par activité.

Les responsables des sociétés sont chargés de faire appliquer et respecter les orientations et décisions du groupe en conformité avec la réglementation locale.

Au niveau du groupe, les directions jouent un rôle dans le contrôle interne :

- Une direction commerciale par pôle d'activité (image / son) : elle a pour missions essentielles de définir les stratégies produits et marchés en collaboration avec les équipes ; d'établir les priorités en termes de développement de nouveaux produits/marchés et de suivre la concurrence.
- Une direction « développement », qui a pour mission principale de piloter l'ensemble des actions de recherche et développement (produits et process) au sein du groupe, de centraliser l'ensemble des données relatives à la propriété industrielle du groupe et d'effectuer une veille technologique.
- Une direction comptable, qui a pour missions principales de définir et mettre en œuvre la politique financière du groupe, d'assurer son respect par l'ensemble des sociétés ; de produire l'ensemble des données financières consolidées ; d'identifier les risques majeurs et d'en assurer la maîtrise au mieux soit par des couvertures d'assurances optimisées soit par tout autre mesure adéquate.

Un comité de direction, constitué à la tête du groupe, réunit les personnes responsables des directions globales, et assiste le Président dans la mise en œuvre et le contrôle de la stratégie du groupe.

II-2-2 Organisation générale du contrôle interne.

Il n'existe pas au sein du groupe un service spécifique dédié au contrôle interne, que ce soit au niveau des filiales ou au niveau du groupe lui-même. Le contrôle interne est sous la responsabilité directe du Président Directeur Général.

II-3 Description des procédures de contrôle interne mises en place :

II-3-1 Organisation du système comptable et de gestion

L'organisation du système comptable et de gestion est sous la direction du Président Directeur Général. Elle comporte :

- a) Fonction comptable et Consolidation – Contrôle de gestion :
 - Production des comptes sociaux et consolidés dans les respects des obligations légales et dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers ;
 - Etablissement des comptes suivant des principes comptables harmonisés pour l'établissement des comptes consolidés ;(il n'existe pas de comptes consolidés analytiques);
 - Transmission à la direction d'un reporting mensuel financier, par activité ;
 - Etablissement de situations semestrielles consolidées ;

-Mise en œuvre de règles de délégation de signature et d'engagements de dépenses, en respectant la séparation des fonctions ;

Préalablement à la tenue du Conseil d'Administration, l'arrêté des comptes fait l'objet de réunions spécifiques dont une réunion de synthèse en présence des commissaires aux comptes, en présence du Président Directeur Général.

La centralisation des données comptables et la préparation des comptes consolidés est sous la responsabilité de la direction comptable du groupe Quinta Industries.

Le contrôle de gestion assure de son côté, l'analyse et le rapprochement entre les réalisations et les budgets prévisionnels.

b) Service de trésorerie

-Une procédure de budget et de contrôle budgétaire mensuel global ; le service a pour mission de suivre le niveau de trésorerie du groupe et d'en assurer l'optimisation dans le cadre de la convention de trésorerie conclue entre les différentes sociétés.

-Une prévision de trésorerie à 60 jours est établie au niveau du groupe Quinta Industries et segmentée de façon journalière. Une actualisation est réalisée de façon hebdomadaire.

Afin de réduire le risque d'erreur ou de fraude, un recours aux doubles signatures bancaires, existe.

II-3-2 Organisation du système de gestion et de contrôle des ressources humaines

Une antenne de la Direction des ressources humaines a été mise en place chez Duran S.A. en 2006.

La Direction des ressources humaines supervise et contrôle entre autres :

-Les recrutements des collaborateurs, effectués par chaque service concerné, après validation par la responsable des ressources humaines ;

-La gestion des rémunérations, assurée par la responsable des ressources humaines ;

-La négociation annuelle sur les rémunérations et les conditions de travail ;

-La gestion des compétences ;

-Le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail, sous les responsabilités de chaque service qui en réfère à la direction des ressources humaines.

II-3-3 Organisation du contrôle interne opérationnel : gestion des risques

Il existe au niveau du groupe Quinta Industries des procédures permettant d'assurer les risques identifiés liés aux activités exercées (enquêtes financières, versements d'acomptes...).

-Le risque majeur est le risque « client » ; une procédure est mise en place dans le sens d'une minimisation des risques pris lors de la signature des contrats. Une personne chargée du portefeuille clients suit le règlement des factures. Le groupe ayant recours à l'affacturage, il est procédé à une enquête sur l'état de santé des clients pour répondre aux conditions de mises en application de ce mode de financement ;

-Les décisions en matière de recherche et développement et d'investissements sont proposées par chaque responsable de service et soumis à l'approbation de la direction générale. Les investissements les plus importants font l'objet d'une décision prise lors des réunions du comité exécutif ;

-Les risques informatiques et notamment relatifs aux procédures de sauvegarde, de contrôle des applications informatiques utilisées, des accès « Internet » sont sous la responsabilité du directeur informatique du groupe Quinta Industries.

II-3-4 Organisation de l'information financière et comptable

La direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières produites par les services comptables. Ces informations sont contrôlées par les experts comptables puis par les commissaires aux comptes qui procèdent aux vérifications selon les normes en vigueur.

L'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière, en particulier sur notre site Internet et auprès de journaux d'annonces légales conformément à la législation en vigueur pour notre société cotée au Nouveau Marché, et par des communiqués de presse.

III – Autres informations :

Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur

A la connaissance de la société, au 31 décembre 2006, QUINTA INDUSTRIES détient 1.644.737 actions, soit 58,26% du capital.

Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice clos le 31 décembre 2006

-Rémunérations des administrateurs

Il n'y a pas d'allocation de jeton de présence aux administrateurs.

-Le montant des rémunérations versés par la SA Duran et ses filiales au cours de l'exercice écoulé aux membres salariés du Conseil d'Administration est de 295 Keur.

Nombre total d'options qui ont été conférées sur les actions de l'émetteur à l'ensemble des membres des organes d'administration

Il est précisé qu'il n'y a plus à ce jour de plan d'options de souscription en vigueur.

Au cours de l'exercice 2006, il n'a pas été consenti de nouveau plan de souscription et/ou d'achats d'actions DURAN SA.

Conventions conclues avec des dirigeants ou des administrateurs – avantages et prêts consentis –

Il n'y a pas eu de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice 2006.

Le Président du Conseil d'Administration.
Jean-Robert GIBARD